

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 2 mai 2017, à 19 h, en la salle 205 de la mairie d'arrondissement de Verdun située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure pour le bâtiment projeté à l'adresse 3642 à 3652, rue Gertrude (coin nord-est de l'intersection avec la rue Régina, lot 6 002 145) de façon à :

- **Déroger à la marge avant minimale applicable pour un bâtiment de la classe d'usages h2 (habitation familiale), implanté en mode contigu, dans la zone H02-81; et d'autoriser une marge avant de 1,02 mètre face à la rue Régina.**

Lors de cette séance du 2 mai 2017 à 19 h, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 13 avril 2017

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement